

FACULTE DE MEDECINE D'ALGER - DEPARTEMENT DE PHARMACIE
LABORATOIRE DE PHARMACOGNOSIE

Epreuve de Droit Pharmaceutique et Ethique

Jeudi 15 juillet 2021, Durée : (45) minutes.

Cocher la ou les réponse(s) juste(s).

1 - Parmi les devoirs des pharmaciens:

- ☒ a- le pharmacien a le droit et non pas le devoir d'entretenir et de perfectionner ses connaissances.
- b- il est interdit à tout pharmacien d'exercer en même temps que sa profession toute autre activité. ✗
- c- le pharmacien ne doit pas porter secours à un malade en danger immédiat sauf en cas de force majeure. ✗
- d- toutes les réponses sont fausses.
- e- toutes les réponses sont justes.

2 - Dans les règles de déontologie des pharmaciens:

- a- tout pharmacien qui s'estime lésé par l'administration peut saisir la section ordinaire régionale compétente.
- b- le pharmacien peut inciter ses clients à consulter un médecin.
- c- le pharmacien peut substituer une spécialité pharmaceutique par une autre « essentiellement similaire » après avis du médecin traitant.
- d- la proposition a+c est juste.
- ☒ e- toutes les réponses sont justes.

3 - Sont considérés comme produits pharmaceutiques:

- ☒ a- les médicaments.
- ☒ b- les réactifs biologiques.
- ☒ c- les produits chimiques.
- ☒ d- les objets de pansements.
- e- les solutés massifs.

4 - Il est interdit à tout pharmacien:

- ☒ a- de divulguer le secret le secret professionnel quelque soit les circonstances.
- ☒ b- même en dehors de l'exercice de sa profession, d'émettre tout acte de nature à déconsidérer celle-ci.
- ☒ c- d'exercer en même temps que sa profession une autre activité incompatible et contraire à la réglementation en vigueur.
- d- d'annoncer son installation par voie de presse.
- e- toutes les réponses sont justes.

5 - Dans ses relations avec le public, le pharmacien:

- a- peut commenter aux malades le contenu de l'ordonnance.
- b- ne peut pas commenter aux patients les conclusions des analyses qui lui sont demandées.
- c- doit faire une analyse qualitative et quantitative de la prescription.
- d- ne doit pas favoriser des pratiques de toxicomanie et de dopage.
- ☒ e- toutes les réponses sont justes.

6 - Il est du devoir du pharmacien:

- ☒ a- de modifier une erreur de prescription.
- b- de permettre des consultations dans son officine dans l'extrême urgence.
- ☒ c- d'être investi d'une mission de contrôle ou d'expertise.
- ☒ d- a+c.
- e- toutes les réponses sont justes.

ResiPharmaTM

7 - Il est interdit:

- ☒ a- au pharmacien assistant d'exécuter les mêmes tâches que le pharmacien titulaire.
- b- au pharmacien assistant de prodiguer des soins médicaux pour ses patients en cas de secourisme.
- ☒ c- tout chevauchement d'un traitement par les substances stupéfiants avec un autre sauf mention écrite du prescripteur.
- d- a+b.
- e- a+b+c.

8 - Parmi les sources du droit pharmaceutique on cite:

- ☒ a- le droit de la santé.
- ☒ b- la constitution.
- ☒ c- la jurisprudence.
- d- l'organisation internationale de contrôle des stupéfiants. +
- ☒ e- uniquement les propositions a, b et c sont justes.

9 - l'administration centrale du ministère de la santé est de la réforme hospitalière comprend les directions:

- ☒ a- de la pharmacie et du médicament.
- b- de la commission pharmaceutique.
- c- de la pharmacie et de la biologie.
- d- des nomenclatures et de l'enregistrement.
- e- de la surveillance pharmaceutique.

10- parmi les attributions du conseil régional de déontologie médical CRDM

- ☒ a- La représentation de la profession auprès des pouvoirs publics.
- b- la formulation des avis sur les projets de textes législatifs relatifs à la profession.
- c- la discipline.
- d- la mise en œuvre des mesures législatives et réglementaire régissant les activités sanitaires.
- f- toutes les réponses sont justes.

11- un médicament est dit falsifié s'il a une fausse présentation :

- ☒ a- de son identité.
- ☒ b- de sa source.
- ☒ c- de sa composition en principes actifs.
- ☒ d- du dosage de n'importe lequel de ses composants.
- e- de son indication thérapeutique

ResiPharmaTM

12- Les nomenclatures nationales des produits pharmaceutiques

- a- sont actualisés chaque année
- b- contiennent les spécifications et les méthodes de leur identification
- c- contiennent des produits homologués
- ☒ d- rassemblent les formules des médicaments
- e- a+b

13- Parmi les produits hors monopole vendus en officine en Algérie

- ☒ a- les plantes médicinales
- ☒ b- les produits diététiques
- c- les produits et accessoires utilisés en œnologie
- ☒ d- les confiseries pharmaceutiques
- e- toutes les réponses sont justes

14- l'étiquette des produits délivrés au public est blanche pour les voies :

- ☒ a- perlinguale
- ☒ b- urétrale
- ☒ c- vaginale
- ☒ d- rectale
- ☒ e- b+c+d

15- les mentions portées sur l'étiquette

- ☐ a- nom et adresse du laboratoire fabricant
- ☐ b- désignation du produit
- ☐ c- numéro d'inscription à l'ordonnancier
- ☐ d- mode d'emploi
- ☐ e- mention (poison ou dangereux)

16- les analyses autorisées en officines :

- ☐ a- analyse chimique des urines
- ☐ b- analyse du sang
- ☐ c- dosage de l'urée
- ☐ d- dosage du glucose
- ☐ e- sont définies par l'article 5 de la loi 18-11

ResiPharmaTM

17- Les laboratoires de biologie médicales effectuent des examens pour :

- ☐ a- le diagnostic
- ☐ b- le traitement des maladies humaines
- ☐ c- la prévention des maladies humaines
- ☐ d- les statistiques épidémiologiques
- ☐ e- toutes les réponses sont justes

18- Les valeurs éthiques sont notamment les principes :

- ☐ a- de l'équité /
- ☐ b- de l'indépendance professionnelle
- ☐ c- du respect de la dignité de la personne
- ☐ d- de non-malfaisance /
- ☐ e- toutes les réponses sont justes

19- Le conseil national de l'éthique des sciences de la santé :

- ☐ a- oriente des avis sur la transplantation
- ☐ b- fait des recommandations sur le prélèvement d'organes
- ☐ c- oriente l'expérimentation sur toutes les méthodes thérapeutiques de la santé
- ☐ d- a été installé juste après sa création
- ☐ e- toutes les réponses sont justes

20- L'exercice de l'action disciplinaire du conseil de déontologie médicale CDM ne fait pas obstacle :

- ☐ a- aux actions judiciaires pénales
- ☐ b- aux actions judiciaires civiles
- ☐ c- à l'action disciplinaire de l'établissement dont dépend le mis en cause
- ☐ d- aux sanctions de même nature
- ☐ e- toutes les réponses sont justes



5ème Année de Pharmacie -2020/2021 - EMD 3 DROIT PHARMACEUTIQUE

Date de l'épreuve : 15/07/2021

Page 1/1

Corrigé Type

Barème par question : 1,000000

N°	Rép.
1	D
2	AB
3	ABDE
4	BC
5	BCD
6	C
7	C
8	ABCD
9	A
10	ABC
11	ABCD
12	C
13	ABD
14	ABCDE
15	BCD
16	ABCD
17	ABC
18	ABC
19	ABC
20	ABC

